

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 19 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 12 septembre 2023**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL, David FERRÉ et Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA)

Face à la crise de l'accueil qui pousse des milliers de personnes sur les routes d'Europe depuis plusieurs années, et face aux drames humains, collectifs et individuels dont chacune et chacun d'entre nous est spectateur au quotidien, la commune de Saliès souhaite aujourd'hui adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) afin de réaffirmer ses valeurs en matière d'accueil.

L'ANVITA, créée le 26 septembre 2018, rassemble tous les élus promouvant l'hospitalité et les politiques inclusives et émancipatrices. Forte de cette expérience de terrain et animée par la volonté d'agir collectivement, l'ANVITA donne à voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale. Il n'y a pas une politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux.

Les objectifs de l'ANVITA sont :

- Rassembler élus des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur nos territoires.
- Mutualiser les pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, déclinés sur chaque politique publique locale.
- Accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus accueillants avec des élus souhaitant accueillir.
- Mobiliser les élus autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles.
- Mettre en place une coordination nationale permettant d'associer aux élus aux élus les migrants, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheurs impliqués sur la question de l'accueil.
- Mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil.

- Contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leurs grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc...).

Le montant de l'adhésion à cette association se monterait à la somme de 50 €.

Je vous propose d'adhérer à cette association dont la charte et les statuts vous ont été communiqués et de désigner **Jean-François ROCHEDREUX** en tant qu' élu référent auprès de cette association.

Le conseil municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la charte et les statuts de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) tels qu'annexés à la présente délibération,

DÉCIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA),

DÉSIGNE Jean-François ROCHEDREUX en tant qu' élu référent de l'ANVITA,

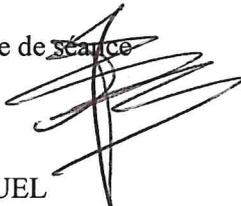
DIT que les crédits nécessaires pour cette adhésion pour l'année 2023 sont inscrits au budget principal – chapitre 011 - nature 6281.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,

le 19 septembre 2023

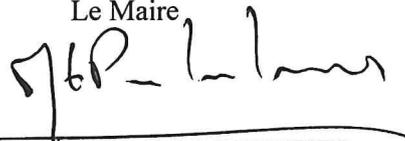
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 22 SEP. 2023